

**COMMUNE DE BERTOUA 2E : AVIS
DE CONSULTATION POUR UNE
DEMANDE DE COTATION
N°01/DC/CBTA
2/M/CIPM/SG/ST/2021 DU 10
FEVRIER 2021 RELATIF A
L'ACQUISITION DES MATERIELS
ET FOURNITURES POUR LA MISE
EN OEUVRE DES ACTIVITES
D'HYGIENE ET ASSAINISSEMENT
DANS LE CADRE DE LA LUTTE
CONTRE LE CORONAVIRUS DANS
L'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA
2ème**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de la gestion de la cote part du financement alloué à la Commune de Bertoua 2ème pour la lutte contre le coronavirus, le Maire de la Commune de Bertoua 2ème, Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition des matériels et fournitures pour la mise en oeuvre des activités d'hygiène et assainissement dans le cadre de la lutte contre le CORONAVIRUS.

2. Consistance des prestation

Dans le cadre de la gestion de la cote part du financement alloué à la Commune de Bertoua 2ème pour la lutte contre le coronavirus, le Maire de la Commune de Bertoua 2ème, Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition des matériels et fournitures pour la mise en oeuvre des activités d'hygiène et assainissement dans le cadre de la lutte contre le CORONAVIRUS.

3. Coût prévisionnel

Montant prévisionnel = 11 666 666 (Onze millions six-cents-soixante-six mille six-cents-soixante-six) FCFA TTC ;

4. Délai de livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de soixante (60) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service d'effectuer la livraison.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, sont financées par le Budget du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus dans les Communes.

7. Consultation du dossier

Le Dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Chef Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème.

8. Acquisition du dossier

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables auprès du Chef Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème contre présentation d'une quittance de versement

à la recette Municipale de la Commune de Bertoua 2ème, d'une somme non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA.

9. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaire dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, seront remises sous pli fermé au plus tard le 18 MARS 2021 à 11 heure précises auprès du Chef Service Technique de la Commune de Bertoua 2ème et devront porter la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CBTA 2/M/CIPM/SG/ST/2020 DU 10 février 2021 RELATIF A L'ACQUISITION DES MATERIELS ET FOURNITURES POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS DANS L'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 2ème « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission ayant une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances, d'un montant de : Deux-cent-trente-cinq mille (235 000) francs CFA. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme par l'autorité émettrice ou une autorité administrative. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence d'une pièce administrative dans un délai d'au plus 48 heures. Par ailleurs, les photocopies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront rejetées.

11. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces

administratives, une caution de soumission ayant une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances, d'un montant de : Deux-cent-trente-cinq mille (235 000) francs CFA. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme par l'autorité émettrice ou une autorité administrative. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence d'une pièce administrative dans un délai d'au plus 48 heures. Par ailleurs, les photocopies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront rejetées.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu le 18 MARS 2021 à 12 heures par la Commission Interne de passation des Marchés Publics de la Commune de Bertoua 2ème, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, dans la salle des Délibérations de ladite Commune.

13. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

10.1. Critères éliminatoires :

Pièces administratives

- Absence d'une pièce administrative dans un délai d'au plus 48 heures ;
- Pièce falsifiée ou scannée ;
- Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après un délai de 48 heures ;
- Absence de la caution de soumission.

Offres technique

- Pièce falsifiée ;
- N'avoir pas réuni au minimum 70% de critères de qualification

Offre financière

- Absence d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière définie dans le Règlement de la Consultation ;

10.2. Critères de qualification :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatifs sur

1. Chiffre d'affaire——oui/non
2. La solvabilité financière (Attestation de solvabilité financière délivrée par un établissement financier agréé par le MINFI)——- oui/non
3. La conformité des prestations proposées conformément aux Termes De Référence (TDR paraphés à chaque pages, signés et datés à la dernière) —— oui/non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 66,66%, (soit au moins 2 « oui » sur 3) seront examinées.

14. Attribution

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation, et ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Chef Service technique de la Commune de Bertoua 2ème.

BERTOUA le 10 Février 2021

Le MAIRE

SOLLA PITOL Omer

[Télécharger le DAO](#)